

2026-24

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt et un mars, treize heures et quinze minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens. A l'issue de son élection par le conseil municipal à la fonction de Maire de la commune, le nouveau Maire, Adrien RAPHET, préside la séance.

Etaient présents, Mmes et MM. : Marjorie CIRODDE, Vanessa De CORTE, Nicolas ESCANDE, Jérôme FABRIS, Jean-Arnaud FERRIE, Audrey GRANIOU, Amédée HUGANET, Laetitia LAFORGUE, Séverine WIECZORECK, Nadège OGER, Armand MAGNIER, Magalie MAINGUY, Adrien RAPHET, Alain ROUBY.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Eric LACOMBE, qui a donné procuration à M. Nicolas ESCANDE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Marjorie CIRODDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 17/03/2026**Délibération n°2026-24 : Désignation des délégués de la commune au syndicat mixte d'assainissement Garonne (SMAG)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au comité syndical du Syndicat mixte d'assainissement Garonne (SMAG), auquel elle est adhérente, à savoir deux délégués titulaire et deux délégués suppléants.

Le vote doit en principe être effectué à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider à l'unanimité de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité :**DECIDE** de procéder au vote à main levée ;**ELIT :**

- En tant que délégués titulaires : MM. Armand MAGNIER et Amédée HUGANET
- En tant que délégués suppléants : M et Mme : Alain ROUBY et Marjorie CIRODDE.

Fait à Bessens, le 21/03/2026

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Marjorie CIRODDE

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

24 MARS 2026
24 MARS 2026

AR Prefecture

082-218200178-20260321-DELIB2026_24-DE
Reçu le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026